



**COMMISSION EUROPÉENNE**  
DIRECTION GENERALE ENTREPRISES et INDUSTRIE

Marché unique des biens  
Directeur

Brussels, **06. 11. 2014**  
ENTR/C/2/YT/ea (2014) 3737450

oriGIn  
M. Massimo VITTORI  
Directeur exécutif  
1, Rue Varembe  
1202 Genève  
SUISSE

[massimo@origin.gi.com](mailto:massimo@origin.gi.com)

**Subject:        Système d'étiquetage "traffic light" des denrées alimentaires au Royaume-Uni**

Monsieur,

Je vous remercie pour votre lettre du 15 septembre 2014, adressée au Président Barroso, concernant le système d'étiquetage des denrées alimentaires au Royaume-Uni et son impact sur le Marché Intérieur à laquelle il m'a demandé de répondre en son nom.

Je voulais vous informer que le 1<sup>er</sup> octobre 2014, la Commission a décidé d'envoyer une lettre de mise en demeure aux autorités britanniques. Dans cette lettre, la Commission soulève un certain nombre de questions juridiques en rapport avec la libre circulation des produits concernés et invite le Gouvernement du Royaume-Uni, eu égard à l'article 258 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, à soumettre ses observations endéans les 2 mois suivant la réception de cette lettre de mise en demeure. Par la suite, les services de la Commission examineront la réponse reçue et procéderont le cas échéant à l'envoi d'un avis motivé ou à la clôture du cas.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Valentina SUPERTI

Contact:

Yiannos TOLIAS, Tél. +32 2 298 11 52, [entr-c-2@ec.europa.eu](mailto:entr-c-2@ec.europa.eu)